

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 23 FEVRIER 2016**

Secrétaire de séance : Baptiste Marjollet  
*Michel Rampon est arrivé en cours de réunion.*

## **► Délégations du Maire :**

- Halle-préau : le choix d'un bureau de contrôle technique est acté. Un devis a été signé avec la Sté Socotec pour un montant H.T de 3 200 € HT. Pour la mission SPS (Sécurité et Protection Santé), un devis a été signé avec la Sté Coo pour un montant H.T de 2 992,50 €.
- Maison Dupeuble : pour le remplacement de 5 fenêtres, un devis a été signé avec la Sté Journet pour un montant TTC de 3 650,64 €.
- Formation / logiciel : Un devis a été signé avec notre prestataire informatique (Sté Cosoluce) pour une formation de la secrétaire de mairie, relative à la gestion de la cantine (gestion cantine) de la secrétaire de mairie pour un montant TTC de 414 €.
- Réfection du Monuments aux Morts : Un devis a été signé avec l'entreprise Geay-Giroud pour un montant H.T de 1 330 €.

## **► Délibération : tarif de location et règlement d'utilisation de la salle de cinéma :**

*Cette délibération a été rajoutée à l'ordre du jour, à l'unanimité*  
*Arrivé en cours de réunion : Michel Rampon n'a pas participé au vote.*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer un tarif pour la location de la salle de cinéma. Il propose le même tarif que la salle de la cantine, à savoir 84 € (+ 42 € pour garder la salle le lendemain de la location).

Monsieur le Maire fait également lecture du règlement d'utilisation de la dite salle.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le tarif de location de la salle de cinéma ainsi que son règlement d'utilisation.

## **► Délibération : fixation de la participation communale pour les animations de la Communauté de Communes :**

Monsieur le Maire rappelle que des animations sont proposées par la Communauté de Communes (centre de loisirs, animations sportives...). L'aide en 2015 s'élevait à 3 € par jour et par enfant. Après concertation, une proposition est faite d'augmenter l'aide à 4 € par jour et par enfant, dans la limite de 10 jours par enfant et par an. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

*Les familles peuvent apporter leurs reçus et un RIB une fois par semestre au secrétariat de Mairie afin d'être indemnisées. En fin d'année et au vu du listing des participants fourni par la Communauté de Communes, un courrier d'information sera envoyé aux familles bénéficiaires.*

## **► Délibération : détermination des critères d'appréciation pour l'entretien professionnel des agents :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'entretien professionnel remplace la notation. Cet entretien professionnel est applicable à tous les fonctionnaires titulaires suivant plusieurs critères. Après débat, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité les critères d'appréciation suivants :

- Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- Compétences professionnelles et techniques
- Qualités relationnelles
- Capacité d'encadrement et d'expertise, ou le cas échéant, d'exercer des fonctions au niveau supérieur

## **► Communauté de Communes : Délibérations**

### **- Approbation du schéma de mutualisation :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de schéma de mutualisation établi par la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais, suite à la réunion du conseil communautaire en date du 10 décembre 2015.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que ce schéma de mutualisation doit être approuvé par le Conseil Municipal. Les principaux objectifs de ce schéma étant :

- le développement de la coopération entre les communes et la CCCL et réflexion sur leurs évolutions
- la consolidation des mutualisations existantes
- l'exploration des possibilités de mutualisation en particulier pour les ressources humaines (remplacement temporaire du personnel administratif) et au niveau des moyens d'expertise (sans transfert de compétence à la Communauté de Communes)

Ce projet de schéma de mutualisation est approuvé à la majorité (1 abstention).

### **- Attribution de compensation :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du Président de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais notifiant la délibération prise par le conseil communautaire du 4 février 2016, portant révision de l'attribution de compensation. Pour la commune, cela se traduit par une augmentation de 17 308,20 € représentative des coûts théoriques de l'entretien de la voirie communautaire qui seront facturés par la commune à la Communauté de Communes, et, en définitive, n'aura pas d'incidence financière sur le budget communal..

Il expose que cette révision requiert l'unanimité des conseils municipaux.

Monsieur le Maire invite par conséquent le Conseil Municipal à se prononcer sur les modifications statutaires proposées par la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité (1 abstention) cette modification statutaire, portant révision du montant de l'attribution de compensation et le principe de facturation des travaux d'entretien effectués sur la voirie communautaire.

### **► Délibération : demande de subvention DETR 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle et précise au Conseil le projet de construction d'une Halle-préau.

Après une rencontre avec le sous-préfet Guyon, il explique que pour financer cette opération, la commune peut espérer bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

D'autre part, il rappelle que cette opération est inscrite dans le contrat pluriannuel signé avec le Département du Rhône, puis il invite les élus à délibérer, pour l'autoriser à déposer une demande.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la demande de subvention, au titre de la DETR, pour le financement de cette construction.

*La demande sera faite sur la base d'un montant estimatif de travaux de 493 843 € H.T comprenant les frais d'architecte, de contrôles techniques, de SPS, d'étude géologique, y compris 25 000 € de dépenses imprévues.*

### **► Délibération : Demande Subvention OGEC (animation du 04/12/2015) :**

*Cyril Perrasse et Géraldine Obriot, membres de l'OGEC, ne participent pas au vote.*

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par l'Association OGEC (Ecole privée Sainte Blandine) pour participer à l'équilibre financier de la manifestation organisée le 04 décembre 2015, correspondant au concert donné en l'église de la commune.

Au vu des comptes financiers fournis par l'association, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention d'équilibre de 540 €.

### ► **Commissions intercommunales (nouvelles nominations) :**

Monsieur le Maire nous indique qu'il serait opportun de remplacer les élus démissionnaires, dans différentes commissions de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais, pour lesquels nous n'avons plus de représentants de la commune.

Les nouvelles nominations sont les suivantes :

- commission Culture-Bibliothèques : Garnier Bruno
- commission Transports : Imbert Florent - Goujet Bruno
- commission Economie-Emploi-Formation : Rampon Michel
- 

### ► **Présence citoyenne : Présentation du dispositif**

Le dispositif de participation citoyenne présenté par la Gendarmerie aux élus, consiste à sensibiliser les habitants dans une démarche de solidarités de voisinage afin d'alerter sur des événements suspects ou de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens. Cela implique pour la commune de signer un protocole avec les autorités de la Gendarmerie et de rechercher des référents au sein des habitants de la commune. Le Conseil Municipal décide de ne pas s'impliquer, aujourd'hui, dans ce protocole mais demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès de la Gendarmerie afin de voir les possibilités d'organiser une réunion publique à destination de la population, pour diffuser des informations relatives à la prévention d'actes de délinquance (cambriolages, notamment).

### ► **Questions diverses :**

- Cabine téléphonique : Monsieur le Maire nous fait part d'un courrier de la société Orange, qui souhaite déposer la cabine téléphonique située au centre bourg, dans la cadre d'une opération réalisée au niveau national, dans le courant de l'année 2016. Le Conseil Municipal ne souhaite pas s'opposer à cette suppression de l'équipement.
- PLU : Point sur l'avancement du dossier. Le projet a été notifié, pour avis, aux personnes publiques associées. Dans les prochaines semaines, un arrêté du Maire sera pris pour soumettre ce dossier à l'enquête publique qui se déroulera du 8 avril au 10 mai.
- Comité de défense du Centre Hospitalier de Feurs : compte-rendu de la réunion à destination des élus qui a eu lieu le 12 février à Panissières. Un questionnaire a été remis aux élus.
- Lagune : un devis de 2 387 € H.T est validé avec l'entreprise Goujet de Brullioles pour des travaux d'écoulement du 1er bassin pour en améliorer le fonctionnement.
- Ecran de projection pour la salle de la mairie : le principe d'achat d'un tel équipement est validé. Un premier devis demandé s'élève à un montant H.T de 589,00 €..
- Restaurant scolaire : proposition est faite d'installer des rideaux-stores sur les portes du local cantine. Plusieurs devis et solutions techniques seront demandés et analysés avant l'acquisition.
- Extinction de l'éclairage public : Deux devis ont été réalisés pour la fabrication de 3 panneaux de signalisation aux entrées de village, par la Sté Timtras pour un montant de 648 € et par la Sté Signaux Giraud pour un montant de 259 €. Très prochainement, un arrêté du Maire fixera les modalités d'extinction.
- Bâtiments : Michel Rampon fait un point sur l'avancements des dossiers halle-préau (*la demande de permis de construire est arrivé, pour instruction*) et chaufferie-réseau de chaleur (*compte-rendu est fait d'une rencontre avec le SYDER, maître d'ouvrage, et le bureau d'études assurant la maîtrise d'œuvre*). Par ailleurs, un devis a été réalisé pour des panneaux d'identification du bâtiment Bibliothèque et Maison des Jeunes s'élevant respectivement à 100 € et 121 €.